

INFORMATIONS OFFICIELLES DU 18 NOVEMBRE 2022

# RISQUE ÉNERGÉTIQUE

Les politiques communales en lien avec le climat, la transition énergétique et la durabilité figurent au centre du programme municipal de législature 2021-2026. Soucieuse d'un développement énergétique conscient et cohérent, la Municipalité exprime, via sa politique énergétique et climatique, sa volonté de contribuer de manière locale à la mise en place d'une stratégie énergétique pérenne.

Les tensions actuelles sur la production et les prix des énergies sont sur toutes les lèvres : vous avez peut-être déjà commencé à agir ou à réfléchir aux écogestes que vous pouvez adopter pour contribuer, à votre niveau, à l'effort collectif pour réduire notre consommation énergétique.

## 1 ACTIONS DE LA COMMUNE DE ROLLE

En prévision du risque de pénurie d'énergie dans les mois à venir, les mesures suivantes sont en cours de mise en œuvre et seront toutes effectives dès le 1<sup>er</sup> décembre 2022 :

1. Suppression de l'eau chaude (WC, cafeteria et pièces munies d'un lavabo) à l'administration rolloise ;
2. Réduction de la température à 19 degrés dans les différents bâtiments communaux chauffés ;
3. Renonciation de l'éclairage festif de Noël, excepté à la Place des Tilleuls ;
4. Suppression totale de l'éclairage de l'île de La Harpe ;
5. Suppression de l'éclairage des quais entre 22h00 et 06h00 ;
6. Suppression totale de l'éclairage des bornes de la Grand-Rue ;
7. Mise à jour régulière d'une page internet dédiée : [www.rolle.ch/energie](http://www.rolle.ch/energie).

Ces mesures proviennent d'une réflexion menée par la Municipalité et la Commission municipale énergie et développement durable (COMEDD) afin d'économiser au mieux l'énergie et de suivre les recommandations de la Confédération, tout en préservant la sécurité et le confort de la population.

Dans la continuité de sa politique de développement durable, la Commune a entamé en 2021 les démarches pour obtenir à nouveau le label « Cité de l'énergie » et a passé la certification avec succès !

Cette certification, menée par une commission indépendante, atteste que les résultats de la politique énergétique communale sont considérés comme convaincants et exemplaires.



## 2 ANNONCE DES PERSONNES VULNÉRABLES

Dans l'optique d'une communication urgente, nous vous serions reconnaissants de transmettre à l'administration rolloise par l'adresse électronique [urgence@rolle.ch](mailto:urgence@rolle.ch) :

1. au moins une adresse e-mail par ménage, si vous en avez une ;
2. au moins un numéro de portable par ménage, si vous en avez un ;
3. s'il y a des personnes vulnérables dans votre foyer, en précisant la nature de la vulnérabilité (par ex. avec appareils médicaux qui dépendent de l'électricité, nourrisson, etc.).

En nous transmettant ces données, vous consentez à leur utilisation par la Commune de Rolle dans ce cadre uniquement. Cette transmission n'est pas obligatoire mais vivement recommandée.

## 3 CONTRIBUONS ENSEMBLE AUX ÉCONOMIES D'ÉNERGIE

Quelques gestes simples que chacun d'entre nous peut faire au quotidien :

- Baisser le chauffage à max 20 °C. Nous économisons jusqu'à 10% d'énergie pour chaque degré de moins.
- Placer un couvercle sur les casseroles pour retenir l'énergie lors de la cuisson.
- Éteindre les lampes en quittant une pièce.
- Éteindre complètement les appareils : les ordinateurs, les téléviseurs et les machines à café consomment de l'énergie même lorsqu'ils sont en mode veille ou sommeil.
- Opter pour une brève douche plutôt que le bain.
- Acheter des multiprises à interrupteur, des prises programmables mécaniques, des couvertures, des brise-jet pour robinet ou des douchettes économes permettant de réduire la consommation d'énergies.
- Éviter l'éclairage de Noël chez les particuliers, les commerces et les entreprises.

Restrictions cantonales portant sur l'éclairage des bâtiments non résidentiels et les enseignes lumineuses :

L'éclairage des vitrines de commerces ou d'expositions ainsi que celui des enseignes et procédés de réclame lumineux sont à éteindre au plus tard 1h après la fin de l'activité et au plus tôt 1h avant ouverture.

Nous remercions toute la population, les commerces et les entreprises de la bonne collaboration pour ces économies d'énergie.

En cas de coupure de courant, toutes les informations officielles seront affichées au pilier public. Selon les directives cantonales, un point de rencontre d'urgence est mis en place par la Municipalité et sera activé sur la demande du Canton.

La Municipalité

